

**DESTINATAIRES** : **Parents des élèves**

**DATE** : **Le mercredi 1<sup>er</sup> mai 2019**

**OBJET** : **Évaluation des élèves**

---

Chers parents,

La période d'examens de fin d'année aura lieu au cours des prochaines semaines. La 3<sup>e</sup> étape, dont le résultat représente 60 % de la note finale, est déterminante dans la réussite des élèves. Il est donc très important que votre enfant persévère jusqu'à la dernière journée de classe afin d'obtenir des résultats à la hauteur de ses efforts.

À ce sujet, l'évaluation faite par l'enseignant constitue une mesure précise de l'atteinte des objectifs fixés par le ministère de l'Éducation quant aux apprentissages de chaque élève. En ce sens, l'évaluation de l'enseignant doit refléter la réussite réelle de l'élève.

Récemment, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur annonçait que son ministère s'assurerait que, dorénavant, « les notes de 58 % et de 59 % obtenues dans une matière dont les unités sont requises pour la sanction des études ne passeront plus systématiquement à 60 % ».

Le ministre invitait les écoles et les commissions scolaires du Québec à faire de même pour les épreuves relevant d'elles, une pratique que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées avait déjà mise en place depuis quelques années.

Nous vous souhaitons une excellente fin d'année scolaire.